

FICHE OUTILS N° 3

Les éléments essentiels pour les diagnostics agricoles

Le diagnostic agricole a pour objectif de caractériser les activités agricoles existantes, les projets, d'analyser les enjeux liés à l'urbanisation et d'identifier les potentiels et les besoins pour le maintien et le développement des activités agricoles. Il ne doit pas être limité à une analyse statique de l'existant et du rapport entre l'offre et la demande mais prendre en compte les perspectives à moyen et long terme.

Pour un SCOT

Dans le cadre d'élaboration de SCOT, l'échelle de réflexion étant sur du long terme (20 ans), l'analyse agricole doit engager une démarche prospective afin d'établir une vision partagée et un projet de développement agricole du territoire.

Sur l'ensemble du territoire, il s'agit de prendre en compte :

- l'activité agricole situant les principales dynamiques ;
- les orientations économiques actuelles et tendances d'évolution ;
- les principaux systèmes de production, types de structures d'exploitation et leurs évolutions récentes ;
- la caractérisation des secteurs géographiques à fort enjeu agricole ;
- l'identification des zones de confrontation potentielle entre développement agricole et urbain.

Sur les zones de confrontation potentielle, l'objectif est de réaliser une description cartographique de l'activité agricole situant :

- les exploitations et bâtiments, leur orientation économique et engagements environnementaux ;
- les projets sur 5 ans ;
- la pérennité économique ;

et de confronter les projets d'aménagement aux enjeux et tendances agricoles.

Pour un PLU, une carte communale ou un projet d'aménagement

À partir de sources diverses et d'entretiens individuels auprès des agriculteurs, il s'agit :

- de définir les caractéristiques socioéconomiques de l'agriculture présente :

- surface agricole communale,
- nombre d'exploitations professionnelles et emploi, surface moyenne des exploitations, types de production, diversification, installation récente, orientations économiques des exploitations,
- structuration du foncier et le mode de faire valoir, principalement centré sur les secteurs à enjeux,
- plans d'épandage, notamment agricoles,
- terroirs AOC ;
- de réaliser une analyse prospective en :
 - définissant les projets des exploitants à moyen et long termes,
 - en appréciant la pérennité des structures et de la transmission, voire des projets d'installations ;
 - de définir les problèmes rencontrés :
 - circulations agricoles et leurs enjeux,
 - cohabitation,
 - déprise, etc.

En s'appuyant sur un outil cartographique, le diagnostic agricole devra situer :

- les sièges d'exploitations et l'ensemble des bâtiments rattachés (y compris les logements), en précisant le type de production et d'utilisation ;
- les bâtiments d'élevage et annexes (fosse, fumière, silos, stockage) ainsi que la législation s'y appliquant (RSD, ICPE, etc.) ;
- diverses installations viticoles (stockages d'alcool, chais, etc. Attention, ils ne sont pas toujours situés sur le siège d'exploitation) ;
- les bâtiments non utilisés en précisant s'ils conservent ou non une fonctionnalité agricole (pour étudier un changement de destination éventuel) ;
- les éventuelles habitations de tiers dans un périmètre de 100 m autour des bâtiments agricoles.
- aménagements parcellaires (drainage, irrigation, etc.), contrats engagés environnementaux, commerciaux, etc.) ;

L'ensemble de ces éléments permettra d'établir cartographiquement :

- les zones d'enjeu agricoles synthétisant les éléments caractérisés ;
- les zones de contrainte pour l'urbanisation et l'agriculture.

Ce seront des outils d'aides à la décision pour l'émergence des projets.